

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2022
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année**

**Lettres identiques datées du 12 mai 2022, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Koweït exerçant la présidence du Groupe des États arabes pour le mois de mai 2022, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 12 mai 2022 adressée par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe) qu'il me demande de vous transmettre, ainsi que les pièces jointes suivantes :

1. Le communiqué de presse publié le 11 mai 2022 dans lequel le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, condamne le meurtre de la correspondante d'*Al-Jazira*, Chirine Abou Aklé, à la suite de tirs israéliens ;
2. La déclaration publiée par le Groupe des États arabes à New York après le meurtre de la journaliste palestinienne, Chirine Abou Aklé, le 11 mai 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaire par intérim
(Signé) Bader A. Almunayekh



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 mai 2022 adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 12 mai 2022 adressée au Représentant permanent
du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies
par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes**

Conformément à la pratique suivie par le Groupe des États arabes, selon laquelle la présidence de chaque session du Conseil de la Ligue tenue au sommet ou au niveau ministériel, ou encore la présidence du Groupe des États arabes à New York, est chargée de transmettre le texte des résolutions ou des documents pertinents aux organes de l'Organisation des Nations Unies concernés et de les accompagner d'une note ou d'une lettre adressée par la Mission permanente d'observation de la Ligue auprès de l'Organisation, et en application de l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les textes suivants :

1. Le communiqué de presse publié le 11 mai 2022 dans lequel le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit (voir pièce jointe 1), condamne le meurtre de la correspondante *d'Al-Jazira*, Chirine Abou Aklé, à la suite de tirs israéliens ;

2. La déclaration publiée par le Groupe des États arabes à New York (voir pièce jointe 2) après le meurtre de la journaliste palestinienne, Chirine Abou Aklé, le 11 mai 2022.

Conformément aux instructions du secrétariat de la Ligue et aux procédures applicables suivies par le Groupe des États arabes à New York, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses pièces jointes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chef de la Mission d'observation à New York
(*Signé*) Maged Abdelfattah **Abdelaziz**

Pièce jointe 1

Communiqué de presse

Aboul Gheit condamne le meurtre de la correspondante d'*Al-Jazira*, Chirine Abou Aklé, à la suite de tirs israéliens

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, condamne dans les termes les plus énergiques le meurtre de la journaliste Chirine Abou Aklé, la correspondante de la chaîne *Al-Jazira*, à la suite de tirs israéliens. Il souligne que cet odieux crime contre la liberté de la presse et la liberté d'opinion ne saurait passer sous silence et nécessite l'ouverture d'une enquête approfondie.

Le Secrétaire général fait part de ses condoléances à la famille de la défunte, ainsi qu'à la presse palestinienne et arabe, à la chaîne *Al-Jazira* et à l'ensemble du peuple palestinien, et souhaite un prompt rétablissement au journaliste blessé.

Selon une source officielle du Secrétariat général de la Ligue, le Secrétaire général souligne que ce crime brutal commis ne devrait pas constituer une surprise, l'occupant violant constamment toutes les normes relatives au respect des droits humains et s'employant à museler la voix des Palestiniens. Le Secrétaire général tient le Gouvernement israélien pleinement responsable de cet odieux crime et insiste sur la nécessité d'en faire traduire les auteurs en justice.

Le Secrétaire général est persuadé que le nom de Chirine Abou Aklé viendra s'ajouter à la liste glorieuse mais tragique des journalistes arabes qui ont sacrifié leur vie pour défendre la vérité et faire entendre la voix des Palestiniens dans le monde entier.

Pièce jointe 2

Ligue des pays arabes

Déclaration du Groupe des États arabes à l'Organisation des Nations Unies, concernant le meurtre de la journaliste palestinienne et correspondante d'*Al-Jazira*, Chirine Abou Aklé, au cours de tirs, au cours d'une embuscade perfide qui s'est produite le matin du 11 mai 2022

Le Groupe des États arabes à New York a appris, avec la plus grande tristesse, la nouvelle tragique du décès de la journaliste palestinienne Chirine Abou Aklé, correspondante de la chaîne d'information qatarienne *Al-Jazira*, au cours d'une embuscade perfide, à l'aide de tirs réels, alors qu'elle faisait son métier de journaliste, avec audace et courage, couvrant les violations israéliennes flagrantes dans la ville de Jénine. Elle portait la veste distinctive utilisée par les journalistes internationaux et a perdu la vie dans l'exercice de son métier, défendant la liberté de la presse et d'opinion.

Le Groupe des États arabes à New York à l'ONU présente ses condoléances les plus sincères à la famille de Chirine Abou Aklé dans la ville arabe de Jérusalem occupée et au peuple palestinien libre et à ses dirigeants, dans l'État de Palestine sous occupation israélienne, affirmant que le meurtre de la journaliste est un nouveau crime qui vient s'ajouter à la longue liste des crimes odieux commis par l'occupant israélien. Il alourdit le bilan déplorable des attaques flagrantes commises contre le peuple palestinien sans défense par Israël, qui affiche à nouveau son mépris de toutes les règles de droit international, y compris le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme.

Le Groupe des États arabes condamne fermement, dans les termes les plus énergiques, la poursuite de l'escalade délibérée de la situation par Israël dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem et alentour, la communauté internationale ne lui faisant aucune obligation de rendre des comptes, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et la Cour pénale internationale et autres organes de l'ONU qui ont la responsabilité de protéger le peuple palestinien des attaques brutales auxquelles il continue d'être soumis par les forces militaires israéliennes d'occupation et les colons israéliens agissant sous leur protection, en particulier dans la ville sainte de Jérusalem-Est, capitale de l'État indépendant de Palestine et centre des religions monothéistes, qui compte entre autres monuments la sainte mosquée Al-Aqsa et des églises historiques, revêtant une importance fondamentale pour les mondes tant chrétien que musulman.

Le Groupe appuie la déclaration faite par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Il demande au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'ONU de prendre des mesures immédiates pour réclamer l'ouverture d'une enquête internationale équitable, indépendante et transparente sur le meurtre perfide de Chirine Abou Aklé et les dommages corporels subis par son collègue, à la suite de tirs à balles réelles alors qu'ils accomplissaient leur noble mission journalistique, rendant honneur à leur profession. Il exhorte ces organes à veiller à ce que les responsables politiques et militaires responsables de cet acte perfide à l'égard des victimes et de la liberté de la presse soient immédiatement traduits devant la justice internationale.

Le Groupe réaffirme ses appels antérieurs, notamment celui lancé le plus récemment à la séance du Conseil de sécurité du 25 mars 2022, au cours de laquelle tous les organismes de l'ONU avaient été priés de traiter la question palestinienne

dans un esprit de justice, en évitant la politique des deux poids deux mesures, conformément à l'approche politique et judiciaire réaliste suivie concernant d'autres questions d'actualité, notamment en garantissant une enquête immédiate sur les crimes avérés commis par Israël contre le peuple palestinien sans défense, dont il est fait état chaque semaine dans les lettres adressées par la Mission permanente de l'État de Palestine auprès de l'ONU. Ces organes devraient également fournir la protection nécessaire au peuple palestinien sans défense, y compris aux journalistes travaillant dans des zones névralgiques dans le territoire occupé.

Le Groupe souligne également qu'il convient d'agir de toute urgence pour proposer un horizon politique clair et demande qu'une action internationale soit menée de bonne foi à cet égard, en vue de parvenir au règlement juste et pacifique souhaité du conflit israélo-arabe et notamment de la question palestinienne, qui en est l'élément central, en mettant en place la solution des deux États, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en vue d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières du 4 juin 1967. Il est impératif de convoquer immédiatement le Quatuor international au niveau ministériel pour commencer à préparer une conférence internationale sous l'égide de l'ONU afin de lancer des négociations directes entre les parties israélienne et palestinienne, comme l'avait proposé en personne le Président de l'État de Palestine Mahmoud Abbas (Abou Mazen) devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, en vue de parvenir au règlement juste et pacifique ardemment souhaité, de façon à instaurer la paix et la sécurité pour les peuples tant palestinien qu'israélien.

La Palestine et ses martyrs libres dans les domaines du journalisme et de la politique resteront vivaces dans la conscience de la nation arabe jusqu'à l'aube de son indépendance qui, espérons-le, se concrétisera bientôt.
